

## Dossier

### L'EFSA et l'ECDC publient un rapport conjoint sur la résistance aux antimicrobiens chez les bactéries zoonotiques



Dr Hubert Deluyker

Andrea Ammon

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont mis leurs compétences en commun pour analyser les données provenant des États membres et compiler le premier rapport conjoint de l'UE sur la résistance aux antimicrobiens dans les bactéries zoonotiques affectant les humains, les animaux et les aliments.

Le rapport indique qu'une résistance aux antimicrobiens a été observée dans des bactéries zoonotiques telles que *Salmonella* et *Campylobacter*, bactéries susceptibles de provoquer des maladies infectieuses transmissibles entre les animaux et les humains, et qui peuvent être présentes dans les aliments. Le rapport présente également des données concernant la résistance aux antimicrobiens pour des bactéries telles que les bactéries indicatrices *E. coli* et *Enterococci* qui, habituellement, ne provoquent pas de maladies chez les humains.

Le rapport, publié en juillet 2011, constitue une contribution importante aux travaux menés au niveau européen, et la Commission européenne tiendra compte de ses résultats pour développer des propositions d'actions destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

« L'EFSA, l'ECDC et les États membres ont travaillé de concert pour fournir aux responsables politiques ce rapport de référence très important », déclare le Dr Hubert Deluyker, directeur de la stratégie et de la coordination scientifiques à l'EFSA.

Reconnaissant la menace sérieuse pour la santé publique que constitue la résistance aux antimicrobiens, ces deux agences, en étroite collaboration avec des collègues issus de diverses autres institutions en Europe, ouvrent la voie à des méthodologies d'harmonisation en matière de collecte de données auprès des secteurs médicaux, vétérinaires et alimentaires dans l'ensemble de l'UE.

Marc Sprenger, directeur de l'ECDC, ajoute: « Notre objectif commun est d'harmoniser la surveillance et le contrôle de la résistance aux antimicrobiens dans les infections transmises entre les animaux et les humains. Ces informations sont cruciales pour pouvoir prendre des décisions pertinentes concernant le contrôle des infections résistantes aux antimicrobiens qui affectent un nombre croissant de personnes dans toute l'Europe. »

Les antimicrobiens sont utilisés en médecine humaine et vétérinaire afin d'éliminer les micro-organismes responsables

>>>

## Sommaire

### Dossier

- 1 L'EFSA et l'ECDC publient un rapport conjoint sur la résistance aux antimicrobiens chez les bactéries zoonotiques

### Entretien

- 2 Comment la collecte de données protège les consommateurs européens: entretien avec Pia Makela, responsable de l'unité de l'EFSA en charge de la surveillance biologique

### Faits marquants

- 3 La coopération scientifique est cruciale pour le futur de l'EFSA
- 3 L'EFSA renouvelle la composition de ses groupes scientifiques

### Evénements

- 4 Le BfR organise un atelier sur les substances actives dans les produits phytopharmaceutiques
- 4 Les parties intéressées se réunissent pour discuter du document d'orientation de l'EFSA sur les comparateurs de plantes GM



<<<

d'infections, par exemple les bactéries. Chez les animaux producteurs de denrées alimentaires, les antimicrobiens utilisés pour traiter les maladies infectieuses peuvent être identiques ou similaires à ceux utilisés pour les humains.

La résistance aux antimicrobiens se produit lorsque ces micro-organismes développent des mécanismes qui réduisent l'efficacité ou rendent l'utilisation d'antimicrobiens inefficace. Les bactéries résistantes peuvent se propager par de nombreuses voies. Quand un phénomène de résistance aux antimicrobiens se produit dans des bactéries zoonotiques présentes chez les animaux et dans les aliments, elle peut également compromettre le traitement efficace des maladies infectieuses chez les humains.

Le rapport, basé sur des données de 2009, indique qu'une proportion élevée de *Campylobacter* chez les humains est résistante à la ciprofloxacine, un antibiotique d'importance cruciale pour le traitement des maladies humaines et qui appartient au groupe des fluoroquinolones. Chez les animaux, une proportion élevée ou modérée de *Salmonella* (chez les poulets), de *Campylobacter* et d'*E. coli* non responsable de maladies se sont également révélées résistantes à cet antibiotique.

Le rapport fait suite à la publication, en mars 2011, du rapport annuel conjoint de l'EFSA et de l'ECDC sur les zoonoses et les foyers de toxi-infections alimentaires dans l'Union européenne. Ce rapport montrait que les cas de salmonellose chez l'homme avaient baissé de 17 % entre 2008 et 2009, affichant une diminution pour la cinquième année consécutive. *Salmonella*, qui constitue la seconde infection zoonotique la plus fréquemment signalée chez l'homme, a représenté 108 614 cas humains en 2009.

La campylobactériose est restée la maladie zoonotique la plus fréquemment signalée chez l'homme, avec 198 252 cas en 2009 — une légère augmentation de 4 % par rapport à 2008. Dans les aliments, *Campylobacter*, susceptible de provoquer diarrhée et fièvre, a été retrouvée principalement dans la viande crue de volaille et, chez les animaux vivants, la bactérie se retrouve chez les volailles, les porcins et les bovins.

« La chute du nombre de cas de salmonelloses chez l'homme constitue un accomplissement important et indique que les mesures de contrôle mises en place par les États membres de l'UE et la Commission européenne sont efficaces. L'EFSA, en coopération avec ses partenaires, va continuer à fournir tous les efforts nécessaires pour réduire l'ensemble des maladies zoonotiques à travers l'UE », a déclaré le Dr Deluyker.

Andrea Ammon, directeur de l'unité « Surveillance » à l'ECDC, ajoute : « En combinant la surveillance des maladies chez l'homme et les informations sur les aliments et les animaux, nous obtenons des informations précieuses qui permettent à la Commission européenne de cibler efficacement les mesures de contrôle à travers l'Europe. L'ECDC continuera à collaborer étroitement avec tous ses partenaires afin de réduire l'occurrence de ces maladies. »

Les objectifs de diminution fixés par la Commission européenne pour réduire la propagation de *Salmonella* chez les volailles, dans les œufs et dans la viande de poulet constituent certainement les raisons principales de la baisse du nombre des cas de salmonelloses humaines. En 2009, 17 États membres ont atteint leurs objectifs de réduction de *Salmonella* chez les poules pondeuses et la proportion de troupeaux de poules pondeuses dans l'UE infectés par les types de *Salmonella* ciblés a continué de baisser (3,2 %, par rapport à 3,5 % en 2008).

➤ EN SAVOIR PLUS

Entretien

## Comment la collecte de données protège les consommateurs européens

➤ **Pia Makela**,  
Responsable de l'unité de l'EFSA en charge de la surveillance biologique

**Pourquoi l'EFSA collecte-t-elle des données sur les zoonoses, la résistance aux antimicrobiens et les foyers de toxi-infections alimentaires ?**

➤ **Pia Makela** Il est capital de recueillir des informations au niveau européen sur ces maladies importantes, qui peuvent être transmises à l'homme par les animaux ou par l'ingestion d'aliments contaminés. Les données sont collectées par les États membres puis recueillies et analysées par l'EFSA pour le compte de la Commission européenne. Ces données harmonisées fournissent à la Commission, à l'EFSA, au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et aux États membres un aperçu fiable des risques pour la santé publique que présentent ces dangers biologiques dans l'UE. Les évaluateurs des risques s'en servent également pour évaluer le niveau d'exposition des consommateurs à ces dangers. La Commission et les États membres peuvent utiliser ces informations pour décider si des actions supplémentaires sont nécessaires afin de protéger la santé publique ainsi que pour évaluer l'impact des mesures de contrôle.

**Comment les données sont-elles collectées ?**

Chaque année, les États membres communiquent à la Commission européenne et à l'EFSA leurs données sur les zoonoses, la résistance aux antimicrobiens et les foyers de toxi-infections alimentaires. C'est une obligation légale. L'unité « Surveillance biologique » de l'EFSA, en coopération avec l'ECDC, examine ensuite ces données et publie des rapports de synthèse européens annuels. Cette année, pour la première fois, nous avons également fait équipe pour compiler le premier rapport conjoint de l'UE sur la résistance aux antimicrobiens dans les bactéries zoonotiques affectant les humains, les animaux et les aliments.



L'unité « Surveillance biologique » et l'ECDC consultent leurs réseaux de points de contact nationaux sur toutes les questions relatives à la collecte et l'analyse des données. Le réseau de l'EFSA est constitué par la Task force pour la collecte des données sur les zoonoses, qui réunit les représentants des États membres et d'organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

**Comment les consommateurs européens bénéficient-ils de ce travail ?**

Les informations fournies par l'EFSA et l'ECDC constituent des bases scientifiques solides à partir desquelles les gestionnaires des risques peuvent élaborer des stratégies de lutte contre les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens. Par exemple, dans l'UE, les cas de salmonelloses chez l'homme ont baissé de 17 % en 2009, affichant une diminution pour la cinquième année consécutive. Cela suggère donc qu'une notification harmonisée, une évaluation des risques et des mesures de contrôle rigoureuses peuvent constituer une combinaison efficace pour protéger la santé des consommateurs européens.



## La coopération scientifique est cruciale pour le futur de l'EFSA



L'EFSA a renforcé son engagement à établir les liens les plus solides possible avec les États membres en définissant un calendrier à moyen terme pour ses activités de coopération scientifique.

La charge de travail de l'EFSA ayant continué d'augmenter, en particulier dans le domaine des produits et allégations réglementés et soumis à un processus d'autorisation

dans l'UE, sa coopération avec les États membres a également pris davantage d'importance. Cette coopération a lieu à tous niveaux – les autorités nationales compétentes, les organisations scientifiques et les experts individuels – et elle permet de disposer de données précieuses, de résultats de recherches et de connaissances permettant à l'EFSA de maintenir et de renforcer un système rigoureux d'évaluation des risques.

Un rapport, publié en 2011 sous le titre « *Scientific Cooperation between EFSA and Member States: Taking Stock and Looking Ahead* », résume les activités de coopération de l'EFSA et examine les possibilités de développer encore ces activités afin de pouvoir relever les défis à venir. Le rapport conclut que le développement de liens avec les États membres de l'UE a apporté des avantages réciproques tels que la capacité de gérer une charge de travail croissante, une efficacité accrue, une réduction de la duplication des efforts, une harmonisation des critères d'évaluation des risques ainsi que des documents d'orientation standardisés pour l'évaluation des risques.

Le forum consultatif, les points de contact et les réseaux scientifiques spécifiques de l'EFSA constituent des interfaces essentielles pour faciliter l'échange de données et d'informations ainsi que les consultations entre l'EFSA et les États membres. En particulier, le rôle des réseaux est appelé à prendre une importance croissante. Ces réseaux facilitent la coopération scientifique dans les domaines relevant du mandat de l'EFSA en favorisant l'échange de compétences et de bonnes pratiques.

Parmi les autres mécanismes de coopération appelés à se développer figure le réseau d'organisations « Article 36 ». En vertu de l'article 36 du règlement fondateur de l'EFSA, l'Autorité peut octroyer des subventions à des organismes désignés par les États membres pour l'assister dans ses

activités. Fin 2010, près de 400 organismes figuraient dans la liste des organisations « Article 36 ». La base de données des experts de l'EFSA – un groupe de plus de 3 000 experts auxquels l'EFSA peut faire appel pour participer aux travaux préparatoires utilisés dans les groupes de travail – ne cesse de s'étoffer et contribue aussi de manière significative à la mise en commun de l'excellence scientifique en matière d'évaluation des risques alimentaires au niveau européen. En outre, la plateforme d'échange d'informations – accessible sur l'extranet de l'EFSA – facilite les échanges d'informations sur les activités d'évaluation des risques entre les États membres de l'UE, ainsi qu'entre les États membres et l'EFSA.

Outre une coopération scientifique efficace, la communication et le dialogue sur l'évaluation des risques sont aussi extrêmement importants. La promotion de la cohérence dans la communication sur les risques figure dans la stratégie de coopération et de mise en réseau (2006) comme l'un des quatre domaines prioritaires pour le renforcement des liens entre les États membres et l'EFSA.

Le groupe de travail « Communication » du forum consultatif de l'EFSA est chargé de mettre en œuvre la coopération et de promouvoir la cohérence en matière de communication. Le rapport sur la coopération scientifique entre l'EFSA et les États membres indique que les efforts de l'EFSA dans ce domaine ont été renforcés par la pré-notification systématique des annonces publiques concernant ses travaux scientifiques, par les échanges proactifs sur des questions essentielles telles que les OGM, les colorants alimentaires ou encore les nanotechnologies, ainsi que par l'échange d'informations sur les « problèmes émergents » dans chaque État membre, en insistant particulièrement sur les implications en termes de communication.

L'EFSA entend consolider les progrès accomplis ces dernières années et renforcer ses relations avec les partenaires et parties intéressées aux niveaux national et européen. La demande d'avis scientifiques et la charge de travail de l'EFSA allant croissant, il est indispensable que l'Autorité gagne en efficacité. Le développement d'une coopération toujours plus grande avec les États membres de l'UE sera capital pour atteindre cet objectif d'efficacité.

La brochure « *Scientific Cooperation between EFSA and Member States: Taking Stock and Looking Ahead* » ainsi que le rapport ayant servi de base pour l'élaboration de cette brochure sont disponibles sur le site internet de l'EFSA.

➤ EN SAVOIR PLUS

## L'EFSA renouvelle la composition de ses groupes scientifiques

En 2011, l'EFSA a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de renouveler la composition de son comité scientifique et de ses groupes scientifiques. Cet appel, ouvert du 31 mars au 17 juin 2011, était destiné à recruter des experts scientifiques susceptibles d'aider l'EFSA à émettre des conseils scientifiques de la plus haute qualité à l'attention des décideurs européens sur les risques associés à la chaîne alimentaire.

Les groupes scientifiques de l'EFSA sont composés d'experts qui dispensent leurs conseils sous la forme d'avis scientifiques. Ces avis sont publiés dans l'*EFSA Journal*, dont les articles sont répertoriés dans les bases de données bibliographiques les plus importantes.

L'appel visait à recruter des experts scientifiques dans des domaines extrêmement variés: santé des plantes et produits phytopharmaceutiques, OGM, additifs alimentaires et sources de nutriments ajoutés aux aliments, matériaux en contact avec les aliments, enzymes et arômes, alimentation animale, santé et bien-être des animaux, toxicologie, contaminants de la chaîne alimentaire, dangers biologiques, produits diététiques, allergies, nouveaux aliments et nutrition. Les candidats ont dû fournir la preuve de

leur expérience dans la conduite d'évaluations scientifiques des risques, ainsi que de leur excellence scientifique avérée dans un, ou de préférence plusieurs, des domaines relevant du mandat de l'EFSA.

Dr. Hubert Deluyker, directeur de la stratégie et de la coordination scientifiques à l'EFSA, a déclaré: « *Le comité et les groupes scientifiques de l'EFSA sont composés de scientifiques de premier plan qui ont acquis leur expérience grâce à leur travail au sein d'universités, d'instituts de recherche, d'autorités nationales responsables de la sécurité des aliments et d'organes d'évaluation des risques au niveau européen et international. Nous cherchons à attirer à l'EFSA des experts qui veulent contribuer de manière concrète à la sécurité des aliments en Europe.* »

Les candidats retenus se verront proposer un mandat de trois ans qui commencera à la mi-2012 ou, dans le cas du groupe ANS (groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments et du groupe CEF (groupe scientifique sur les matériaux en contact avec les aliments), les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques), à la mi-2014.

## Le BfR organise un atelier sur les substances actives dans les produits phytopharmaceutiques

En 2011, l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR) a accueilli à Berlin un atelier sur les substances actives utilisées dans les produits phytopharmaceutiques. L'atelier avait pour thème la coopération au niveau européen en matière d'évaluation des risques pour la santé humaine associés aux substances actives, en application du règlement (CE) n° 1107/2009, ainsi que la classification et l'étiquetage harmonisés des substances actives, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

L'atelier a rassemblé quelque 80 personnes représentant l'Autorité européenne de sécurité

des aliments (EFSA), l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), la direction générale Santé et consommateurs et la direction générale Environnement de la Commission européenne, les autorités des États membres responsables de la procédure d'autorisation des produits phytopharmaceutiques ainsi que de la procédure de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

L'objectif principal était d'identifier, pour ces deux procédures, la méthode la plus efficace de coopération entre les autorités des États membres, l'EFSA et l'ECHA.

> EN SAVOIR PLUS

## Les parties intéressées se réunissent pour discuter du document d'orientation de l'EFSA sur les comparateurs de plantes GM

L'EFSA a organisé un atelier consultatif à Bruxelles, en mars 2011, pour débattre avec les parties intéressées de son projet de document d'orientation relatif à la sélection de comparateurs de plantes génétiquement modifiées (GM). L'atelier a rassemblé diverses parties intéressées, dont des représentants du monde universitaire, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales (ONG), de la Commission européenne et du Parlement européen, ainsi que des experts scientifiques de l'EFSA. La réunion était également accessible au public via une retransmission en direct sur le web qui a été visionnée par plus de 900 personnes.

L'objectif de cet atelier était de permettre à ceux qui avaient formulé des commentaires écrits dans le cadre de la récente consultation publique sur le projet de document d'exposer leur point de vue plus en détail et de débattre directement avec les experts du groupe scientifique GMO (groupe sur les organismes génétiquement modifiés) et les experts du groupe de travail spécifique sur les comparateurs. Les résultats de la consultation publique et les discussions ayant eu lieu au cours de l'atelier seront pris en considération par le groupe scientifique GMO de l'EFSA lors de la finalisation du document d'orientation.

La réunion était présidée par l'ancienne directrice de l'EFSA en charge de l'évaluation scientifique des produits réglementés, le Dr Riitta Maijala, et les discussions ont été ouvertes par le député José Bové, vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen. Les discussions ont été modérées par le Dr Helmut Gaugitsch de l'Agence autrichienne pour l'environnement.

L'atelier a débuté par un vaste débat sur le concept d'équivalence en substance, ce qui a permis de situer le contexte du cadre réglementaire dans lequel l'EFSA travaille lorsqu'elle procède à l'évaluation des risques associés aux OGM.

Le Dr Sébastien Goux, en charge des politiques à la direction générale Santé et consommateurs de la Commission européenne, a décrit le cadre réglementaire actuel de l'évaluation des risques associés aux OGM dans l'Union européenne. Le Dr Hartmut Meyer, du Réseau européen des chercheurs engagés pour une responsabilité sociale et environnementale (ENSSER), a évoqué les avantages et les inconvénients des différentes approches adoptées pour évaluer les risques environnementaux associés aux plantes GM.

Le Dr Peter Kearns, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a passé en revue l'historique du concept d'équivalence en substance. Leurs présentations ont été suivies d'une grande discussion avec les participants à l'atelier.

La seconde moitié de l'atelier a été consacré aux discussions sur le projet de document d'orientation de l'EFSA relatif à la sélection des comparateurs. Quatre discussions se sont succédé afin de se pencher sur les commentaires reçus durant la consultation publique organisée au sujet de ce document. Les discussions ont porté sur les différents thèmes abordés dans le document, à savoir l'évaluation des risques associés aux événements transgéniques uniques, aux événements transgéniques combinés, aux événements combinés résultant de méthodes autres que le croisement traditionnel de plantes et, enfin, l'évaluation des risques lorsqu'aucun comparateur n'est disponible.

Le Dr Maijala a souligné l'importance de la consultation auprès des parties intéressées et du débat public dans le cadre de l'élaboration des documents d'orientation de l'EFSA. « Les questions, remarques et contributions formulées dans le cadre de notre atelier avec les parties intéressées sont très appréciées et, associées aux commentaires reçus lors de la récente consultation publique, elles permettront de renforcer la qualité scientifique et technique du document d'orientation final de l'EFSA sur la sélection des comparateurs. L'EFSA est reconnaissante à toutes les personnes qui ont contribué à faire avancer le travail sur ce sujet important. »

> EN SAVOIR PLUS



Largo N. Palli 5/A  
43121 Parma  
ITALIE  
Tél.: +39 0521 036 111  
Fax: +39 0521 036 110  
[www.efsa.europa.eu](http://www.efsa.europa.eu)

TM-AH-11-008-FR-C

La reproduction des articles est autorisée, moyennant mention de la source, sauf à des fins commerciales.

> **Rédacteur en chef** : Anne-Laure Gassin (EFSA)

> **Comité de rédaction** : Astrid Bjerkås (Norvège), Gaby-Fleur Böhl (Allemagne), Edel Conway (Irlande), Torben Nilsson (EFSA), Carola Sondermann (EFSA).

Les points de vue exprimés dans ce bulletin d'information ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Autorité européenne de sécurité des aliments en termes légaux.

Sources des photos: EFSA, Monducci pour l'EFSA.

## Tenez-vous informé(e) !

Pour recevoir ce bulletin d'information ou annuler votre abonnement, veuillez consulter le site internet de l'EFSA.

D'autres informations sur les projets de coopération de l'EFSA sont disponibles sur son site internet [www.efsa.europa.eu](http://www.efsa.europa.eu). Des documents clés y figurent, notamment des avis scientifiques, ordres du jour ou comptes-rendus de réunions.